



Réparation à la charge du locataire ou du propriétaire

Par **ekinorev**, le **05/01/2008** à **15:07**

Bonjour,

Je loue une maison individuelle.

La sonnette de l'extérieur ne fonctionne plus.

J'ai fait appel à l'agence immobilière qui m'a envoyé une société de dépannage.

Le réparateur est venu et a remplacé le système qui se trouve à l'intérieur de la maison, dans le couloir de l'entrée.

L'agence vient de retourner la facture de réparation d'une montant de 137 euros !!

J'aurai voulu savoir à qui incomber cette facture : locataire ou propriétaire.

J'ai appris que les travaux dus à la vétusté sont à la charge du propriétaire.

Cette maison date des années 1960 -sonnette donc de la même époque- avec ce que cela comporte de dégradations, mais que l'entretien courant est à la charge du locataire.

Merci de me répondre car je n'ai pas plus confiance dans l'agence -qui préfère conserver son lien avec le propriétaire- que dans le propriétaire lui-même.

Merci encore.